

MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

VILLE DE COLLIOURE

**CONCEPTION ET MISE EN ŒUVRE
D'UN SPECTACLE DE VIDEO MAPPING
SUR L'EGLISE NOTRE DAME DES ANGES**

2016

PROGRAMME

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, la ville de Collioure souhaite se doter d'un évènement touristique d'envergure et proposer au grand public une création artistique et culturelle sous la forme d'un spectacle de vidéo mapping.

1 – Généralités

Ce spectacle destiné aux habitants de la commune et du département, mais aussi aux nombreux touristes présents dans la région à cette période de l'année, aura lieu sur le Voramar, site emblématique au cœur de la ville et plus particulièrement sur la façade de l'église Notre Dame des Anges.

Toutefois, s'il le juge opportun, le prestataire aura la possibilité de proposer un projet incluant des animations visuelles sur un périmètre plus large.

L'évènement aura vocation à être pérennisé et la ville de Collioure se laisse la possibilité de reconduire de façon expresse ce marché pour une durée maximum de 2 ans.

Le prestataire devra proposer un projet, sur la base d'une durée de 15 minutes au moins construit,

- d'une part, avec une esthétique qui mette en valeur l'architecture de l'église Notre Dame des Anges
- d'autre part, avec une scénographie visuelle et sonore qui retrace les spécificités de l'histoire de Collioure et de son patrimoine pictural sur le thème imposé :

« NOËL EN PAYS CATALAN »

Il n'est pas donné de fond documentaire aux prestataires qui soumissionnent.

Les différents éléments qui composeront ce spectacle son et lumière, devront être en totale harmonie et synchronisation pour donner à ce sujet une dimension originale et spectaculaire, tout en conservant un esprit convivial et familial.

Chaque candidat ne pourra présenter qu'un seul projet.

Le prestataire devra se conformer aux derniers règlements et normes en vigueur au moment de la remise des offres et notamment aux exigences de la législation en cours concernant la sécurité et la conformité des équipements électriques.

Il est précisé au candidat que la façade de l'église ne pourra être modifiée par des perçages ou autres interventions.

II – Prestations à la charge du titulaire du marché

Exceptées les prestations listées à l'article III, la ville souhaite acheter une prestation complète aussi bien sur le plan artistique que sur le plan logistique et technique, aucun autre frais supplémentaire ne pourra être engagé par la commune.

Le prestataire prendra en charge la conception et la mise en œuvre du spectacle selon les conditions définies ci-après :

au niveau de la conception :

- mise en scène, sur la base d'une durée de l'ordre de 15 minutes au moins,
- conception du scénario,
- création de l'ensemble des banques d'images monumentales qui seront projetées
- création de l'ensemble des tableaux lumières et effets spéciaux
- création de la bande son du spectacle intégrant l'enregistrement des voix

au niveau de la mise en œuvre :

- dispositif technique complet pour la mise en œuvre de la prestation
- frais exigés pour d'éventuels contrôles
- intervention sur site en cas de dysfonctionnement ou de panne (permanence d'un technicien confirmé lors des représentations)

III – Prestations à la charge de la ville de Collioure

Afin que la ville de Collioure puisse chiffrer tous les postes composant le projet et en évaluer ainsi de façon globale le coût, le candidat indiquera dans sa proposition tout le descriptif détaillé de ses besoins annexes indispensables à la mise en œuvre du spectacle qu'il ne prendra pas en charge et qui donc incomberont à la commune.

Cette liste devra être exhaustive, tous les besoins nécessaires devront être intégrés pour une évaluation réaliste du budget global du projet.

La ville de Collioure prendra en charge :

- les paiements Sacem et autres droits liés à la manifestation
- les assurances nécessaires
- les fluides (consommation électrique)

IV – Calendrier

La ville de Collioure souhaite programmer 2 projections par semaine.

Les projections sont envisagées pour une durée de 5 semaines (semaine 48 à semaine 52), la première représentation étant programmée pour le 2 décembre 2016

Les projections auront lieu à 18 heures 30 et 20 heures.

V – Montage

Le montage pourra avoir lieu à partir du 28 novembre 2016.

VI – Diffusion spectacle

Planning prévisionnel donné à titre indicatif,

- pour 2 soirées par semaine :

VI – Démontage

Toutes les installations devront être démontées le 31 décembre 2016

VII – Budget

Dans sa proposition, le candidat chiffrera de façon détaillée tous les éléments à la charge de la ville pour la conception et la mise en œuvre d'un spectacle son et lumière, en faisant ressortir le volet création et le volet technique.

Le budget maximum de la ville de Collioure de la présente consultation s'élève pour l'année 2016 à la somme de :

58 000 € TTC